

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG 2026/09/21/7.2 portant sur

**La désignation de représentants de la CCI Nice Côte d'Azur
au sein d'instances, entités ou organismes extérieurs**

Studios de la Victorine

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 21 septembre 2026*

PARTICIPANTS

Madame Muriel SORGIUS, Responsable de la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, JASSET Marc, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NOIRAY Florent, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

34 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ARIONE Christian FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, **Conseillers Techniques**.



ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**.

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**.

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**.

Monsieur NASSIF Anis – Trésorier, **Membre du Bureau**.

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires**.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEBRUN Sébastien, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, THEIS James, WELTER Christine, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, CAMY César, DIANOUX Benoît, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MANZI Nicolas, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**.



VUS

- L'article R711-68, 4° du Code de commerce ;
- L'article 37 et l'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 7 septembre 2026.

CONSIDERANT

- ✎ Que conformément à l'article R711-68, 4° du Code de commerce, les conditions dans lesquelles les membres du personnel sont habilités à représenter le Président sont fixées au sein du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'annexe 9 et de l'article 37 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relatif à la représentation de la CCINCA dans les instances ou entités extérieures, ces désignations sont effectuées par le Président, après avis du Bureau, après chaque renouvellement, et en tant que de besoin au cours de la mandature ;
- ✎ Que le Bureau a émis un avis favorable relatif à cette désignation lors de sa séance du 7 septembre 2026.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

- ▮ **D'APPROUVER** la désignation nommément identifiée ci-dessous :

ORGANISME	ELUE REFERENT(E)
Studios de la Victorine	J BOVIS

Étant précisé que conformément à l'article 37 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur :

- Le mandat de représentation prend fin lorsque le titulaire cesse d'exercer ses fonctions au sein de la CCINCA, quelle qu'en soit la cause ;
- Le mandat de représentation peut être retiré dans les mêmes conditions que pour son attribution, notamment lorsque le détenteur du mandat ne satisfait pas aux obligations qui sont les siennes.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 60 **Nombre de déports 0**
Nombre de participants au vote : 34 (*quorum : 31, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 30

Abstention : 4 **Contre : 0** **Pour : 30**

Nice, le 21 septembre 2026

La Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO